

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
d'Informatique
conduisant au diplôme d'études collégiales
420.01 (DEC)
ainsi qu'à l'attestation d'études collégiales
901.91 (AEC)
au Collège John Abbott**

Décembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes de DEC en *Techniques de l'informatique* et d'AEC en *Techniques de micro-informatique* du Collège John Abbott s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ces programmes dans tous les établissements d'enseignement collégial qui les dispensaient aux sessions d'automne 1993 et d'hiver 1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique d'évaluation pour ces programmes¹. Le Collège John Abbott a transmis à la Commission un rapport d'auto-évaluation pour chacun des programmes visés. Un comité² mandaté par la Commission a analysé ces rapports et effectué une visite au Collège, les 11 et 12 mai. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments des rapports d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Collège, les professeurs et les étudiants des deux programmes³. La Commission tient à signaler l'intérêt des rapports d'auto-évaluation et de la visite. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse des rapports d'auto-évaluation, complétée par les principales constatations issues de la visite du Collège. Pour chacun des deux programmes, le rapport s'ouvre sur une brève présentation de ses principales caractéristiques. Il expose ensuite les résultats de l'évaluation de la Commission selon les cinq critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières et l'efficacité du programme. La conclusion résume l'appréciation globale des programmes.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique*. Québec, août 1994, 61 p.
 2. Le comité de visite était composé de M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, de M^{me} Alison Popiel, professeure au Collège Champlain (Campus de Saint-Lambert) et de M. Romney Grenon, professeur au Cégep de Sainte-Foy. M. Benoit Girard agissait à titre de secrétaire du comité.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Évaluation du programme conduisant au DEC (420.01)

Principales caractéristiques du programme

Pour des raisons tant historiques que linguistiques et géographiques, les liens sont très étroits entre le Collège John Abbott, situé à Sainte-Anne-de-Bellevue, et la population du *West Island* montréalais qui constitue sa principale source de clientèle. C'est dire que les caractéristiques et les attentes de cette population influencent dans une large mesure les orientations du Collège. C'est ce qui explique, selon ce dernier, que soixante-quinze pour cent des étudiants du Collège soient inscrits à un programme préuniversitaire plutôt que technique.

Le Collège est conscient du fait que ses diplômés d'informatique se destinent principalement au marché des entreprises du *West Island* et comme celles-ci sont très diversifiées dans leurs caractéristiques, le programme tente de préparer ses diplômés au plus vaste éventail possible de situations professionnelles.

Le département d'Informatique qui dispense l'enseignement de ce programme a pris progressivement de l'ampleur grâce en bonne partie à la croissance de la demande des autres programmes pour une formation complémentaire en informatique. Il compte présentement neuf professeurs à temps plein et un à temps partiel. En septembre 1994, l'offre de formation en informatique atteignait 45 cours. Le Collège admet un maximum de 49 nouveaux étudiants en informatique chaque année.

Résultats de l'évaluation

La Commission reconnaît l'intérêt de la mise en oeuvre du programme de DEC en *Techniques de l'informatique* dispensé par le Collège John Abbott, notamment en ce qui concerne les qualifications des professeurs et la diversité des approches pédagogiques. Mais elle est également d'avis que le département est placé devant un certain nombre de défis importants et qu'il doit rapidement apporter des ajustements au programme pour mieux l'adapter aux conditions technologiques actuelles et futures.

En effet, la Commission a trouvé au Collège John Abbott un programme de DEC qui montrait des signes de vieillissement. Le Collège a cependant déjà entrepris de le réformer. Le diagnostic qu'il

pose dans son rapport d'auto-évaluation semble juste et les mesures récentes prises par le département font la preuve qu'il entend aller de l'avant avec cette réflexion et cette réforme. Le programme est donc sur la bonne voie. La Commission espère que les remarques, suggestions et recommandations qui suivent vont contribuer à cette démarche déjà bien amorcée.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Ce critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail.

Le Collège a choisi de desservir un marché d'employeurs identifiable sur une base essentiellement régionale et non en fonction d'un créneau technique spécifique. C'est donc dire que la formation à donner doit préparer les étudiants à un vaste éventail de conditions de travail notamment le travail sur ordinateur de grande puissance, sur mini-ordinateur, sur micro-ordinateur et en réseaux locaux.

La Commission pense qu'il s'agit là d'une tâche difficile et conclut, comme d'ailleurs le département lui-même, qu'il faut se pencher sur la question pour resserrer quelque peu la stratégie globale de formation.

La Commission recommande donc au Collège de donner suite à ce projet et de préciser pour son propre bénéfice le créneau qu'il entend occuper sur la scène de la formation en informatique. Il lui sera alors plus aisé de définir des objectifs de programme conséquents à son projet.

Pour ce faire, une connaissance aussi précise que possible des besoins et des attentes du marché du travail est un élément indispensable. La Commission **suggère** donc au Collège de formaliser les liens entre le département d'Informatique et le Comité industriel d'informatique de la formation continue (*Continuing Education's Computer Science Industrial Committee*) de façon à ce que le département puisse bénéficier de l'apport des représentants industriels autant que les programmes de la formation continue. Par ailleurs, elle lui **suggère** aussi de mettre sur pied une procédure

formelle de relance auprès de ses diplômés d'informatique afin de parfaire sa connaissance du marché sur une base continue.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

La Commission note les efforts récemment amorcés pour réformer le programme, en particulier pour ce qui concerne les cours de troisième année. Elle estime qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction et elle invite le Collège à poursuivre dans le même sens. En particulier, dans le prolongement de ce qui a été dit plus haut au sujet de la pertinence, le Collège bénéficierait d'un effort de clarification des objectifs, tant ceux du programme que des cours individuels, et d'articulation des objectifs de cours à ceux du programme. Également, et d'une façon plus ponctuelle, la Commission *suggère* au Collège de réexaminer l'intérêt des langages de programmation enseignés. Dans l'état actuel des choses, aucun véritable langage de quatrième génération n'est abordé dans le programme et on peut questionner l'intérêt d'enseigner, en 1995 et dans le cadre d'un programme collégial, le langage assembleur pour ordinateur de grande puissance.

Ces améliorations doivent bien sûr rester dépendantes des réorientations stratégiques du programme et leur être conséquentes. Incidemment, la Commission ne peut qu'encourager le Collège à participer davantage à la vie du réseau et à tirer parti des nombreuses expériences et innovations réalisées dans l'un ou l'autre collège où le même programme est offert. Son processus de mise à jour du programme en sera grandement facilité et les enseignants tireront sans doute de ce partage une inspiration nouvelle pour leur pratique quotidienne.

Dans la même logique de réforme du programme, la Commission *suggère* au Collège d'adopter une approche programme de son enseignement. Il est indispensable que le département et tous les autres intervenants du programme se donnent une vision commune, articulée et cohérente des objectifs du programme et des moyens à utiliser pour les atteindre.

En ce qui concerne la charge de travail exigée des étudiants et sa répartition tout au long du programme, la Commission reconnaît que, même s'il est parfois difficile d'établir le temps réel que les étudiants doivent consacrer à leurs études, il faut cependant trouver des moyens de s'assurer

qu'un certain équilibre est respecté. La Commission invite donc le département à donner suite à son action envisagée et rendre effectivement opérationnel le comité de représentation étudiante, lequel fournira aux étudiants un véhicule pour acheminer leur point de vue sur ces questions comme sur les autres.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

La Commission juge adéquates les méthodes pédagogiques utilisées pour l'enseignement. (Exposés et laboratoires, devoirs de programmation, enseignement tutoral, simulations des activités en milieu de travail, etc.) Toutefois, étant donné le fort taux d'abandons et d'échecs, elle *suggère* au Collège d'être plus attentif au problème des étudiants en difficulté, de faire les efforts de dépistage nécessaires et de réagir promptement le cas échéant.

Par ailleurs, la disponibilité des professeurs est fort satisfaisante et appréciée des étudiants.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les procédures d'évaluation et de perfectionnement; l'équipement et les ressources financières.

La Commission constate que les qualifications des professeurs sont impressionnantes, la plupart ayant une maîtrise, quelques-uns un doctorat. Leur expérience pratique paraît cependant plus limitée ou plus ancienne. Cette faiblesse de l'expérience pratique, ajoutée au fait que la formation de certains professeurs se soit faite dans des domaines autres que l'informatique, explique sans doute que le département ne paraît pas avoir une connaissance précise des conditions actuelles du marché du travail.

Par conséquent, la Commission recommande au Collège d'encourager les professeurs du département d'Informatique à se donner une meilleure connaissance

du marché du travail, par exemple en les incitant à effectuer des stages en industrie et à tirer parti des programmes de perfectionnement.

Il est vrai que les besoins en matière de perfectionnement dépassent largement les moyens que le Collège peut consentir pour y remédier. Mais puisque l'enjeu du perfectionnement est la qualification fondamentale des professeurs et donc la qualité même de l'enseignement dispensé, la Commission *suggère* au Collège d'intégrer dans sa politique de gestion des ressources humaines des mesures concernant le perfectionnement, la valorisation et l'évaluation des professeurs.

Dans un tout autre ordre d'idée, les mécanismes de répartition de la charge d'enseignement en vigueur reposent sur une politique qui permet, dans certains cas, d'attribuer la responsabilité d'un cours à un professeur qui n'a aucune expérience préalable de la matière de préférence à un autre qui l'aurait déjà enseignée durant quelques années. Bien que la Commission reconnaisse dans cette politique un effort louable pour accroître la polyvalence des professeurs, elle estime que le Collège devrait encadrer davantage cette politique pour éviter qu'elle ne conduise à un enseignement insuffisamment préparé.

Le personnel de soutien répond adéquatement aux besoins. La Commission note la contribution d'étudiants avancés à ce soutien, sous forme de dépannage aux autres. Voilà un exemple à imiter.

En ce qui concerne les espaces et les équipements, la Commission pense que, compte tenu des améliorations qu'on leur a apportées, ils sont tout à fait adéquats pour le moment, ce qui n'exclut pas que certains, en particulier les logiciels, puissent être revus à la suite de la réforme de la mise en oeuvre locale du programme. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution rapide de l'informatique, la Commission *suggère* au Collège d'établir sa planification budgétaire en tenant compte de la nécessité de renouveler régulièrement l'équipement informatique.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

Les plans de cours remis aux étudiants sont sous-utilisés. La Commission les a trouvés inégaux en utilité concrète et disparates dans leur contenu. Il en est de même des instruments d'évaluation

qu'elle a examinés : ils sont de valeur inégale et ne permettent pas de mesurer l'atteinte des objectifs généraux des cours.

Par conséquent, la Commission recommande au Collège de se doter d'une politique en matière de plans de cours qui prévoient un contenu plus systématique et plus étoffé, et qu'il s'assure de son respect. Elle lui recommande également de mettre à la disposition des professeurs les ressources nécessaires pour qu'ils puissent bien appliquer cette politique et améliorer la valeur des instruments d'évaluation des apprentissages.

Le département a fait des efforts pour amener les étudiants à changer leur attitude face aux études et favoriser l'accroissement du taux de succès. Malheureusement, le taux d'échec demeure très élevé, atteignant dans certains cours 50 % en troisième année, à un moment où on pourrait penser que ceux qui ont franchi avec succès les deux premières années devraient pouvoir réussir également la troisième. Le taux de diplomation est évidemment bas, seulement 7 étudiants sur les 37 de la cohorte de 1990 ayant obtenu leur DEC dans le délai prévu. La Commission est bien consciente que la source des échecs se situe bien souvent en dehors du Collège, par exemple dans les heures que certains étudiants doivent consacrer à un travail rémunéré. Mais elle pense que le Collège pourrait faire plus. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de se pencher encore sur la question et de chercher de nouveaux moyens, peut-être du côté du dépistage et du soutien aux étudiants en difficulté ou du soutien pédagogique des professeurs, pour améliorer les taux de succès dans le programme.

En ce qui concerne les stages, la Commission **suggère** au Collège d'examiner la possibilité de les concentrer de façon à ce que les étudiants soient en entreprise quatre ou cinq jours par semaine au lieu de un ou deux jours comme c'est le cas actuellement. Cette formule permet à l'étudiant de mieux intégrer ses connaissances et de véritablement se plonger dans l'univers du marché du travail sans disperser ses efforts dans trop de projets à la fois.

De plus, les exigences des superviseurs de stages devraient être systématisées et uniformisées. Les écarts qui ont été rapportés par les étudiants semblent trop importants pour être considérés comme des variations normales. Enfin, les superviseurs devraient visiter les lieux de stage. Non seulement

seraient-ils ainsi mieux outillés pour conseiller et évaluer les stagiaires, mais ils pourraient mieux comprendre la réalité à laquelle leur enseignement tente de préparer les étudiants.

Par conséquent, la Commission recommande au Collège de revoir sa politique de supervision de stages de façon à assurer un meilleur encadrement et une évaluation plus uniforme des stagiaires.

Conclusion

Le programme de DEC en *Informatique*, dans l'ensemble, avait besoin d'être mis à jour en fonction de l'évolution de la technologie et des besoins du marché du travail. Le Collège peut compter sur des professeurs bien qualifiés et sur des ressources matérielles adéquates pour effectuer la relance nécessaire. D'ailleurs, la Commission a pu constater que le virage est déjà bien amorcé.

Il reste cependant que le Collège devra préciser le créneau qu'il entend occuper en matière de formation dans ce domaine, aider ses professeurs à bâtir les liens nécessaires avec le marché du travail et les soutenir dans leur démarche pédagogique.

Évaluation du programme conduisant à l'AEC (901.91)

Principales caractéristiques du programme

Le programme d'AEC est placé sous la responsabilité du *Centre for Continuing Education* et n'est offert que sous la forme d'un programme intensif à temps plein sur une période de 10 mois dont les deux derniers sont constitués par un stage dans l'industrie. Les étudiants reviennent toutefois en classe la toute dernière semaine du programme pour faire la présentation de leur expérience de stage devant leurs collègues.

Le programme a accueilli sa première cohorte étudiante en janvier 1992. Chaque cohorte comporte un maximum de 15 étudiants. Trois des six cohortes accueillies jusqu'à maintenant ont été référées par le Centre de main-d'oeuvre en vertu des programmes en vigueur de réinsertion sur le marché du travail. Dans ces cas précis, le Collège n'a aucun choix quant aux étudiants sélectionnés. Dans le cas de cohortes recrutées par le Collège lui-même, on a introduit une procédure de sélection reposant sur une entrevue initiale et un test d'aptitudes développé spécialement à cette fin par un consultant.

Le programme bénéficie manifestement de la proximité de cet autre programme informatique strictement institutionnel, le *John Abbott Programmer/Analyst Course*, avec lequel l'AEC partage des ressources importantes. Celles-ci permettent à l'AEC de se tenir plus facilement à jour et d'apporter, sur une base continue, les améliorations qui s'avèrent nécessaires pour le maintenir à la pointe des pratiques et de la technologie informatique. Sept professeurs, tous chargés de cours, constituent l'équipe d'enseignants. Une coordonnatrice assure leur encadrement.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation réalisée par la Commission l'amène à reconnaître que le programme d'AEC en *Techniques de micro-informatique* du Cégep John Abbott est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission tient à signaler particulièrement la pertinence du programme, l'intérêt de la séquence de cours et le dynamisme de l'équipe de direction.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour le programme conduisant au DEC en *Informatique*. Pour chacun, elle expose ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme.

La pertinence du programme

Le Collège indique que le programme a été créé à la suite des demandes et des besoins exprimés par les entreprises avec lesquelles il est en contact, ce qui le rend particulièrement pertinent. De fait, les liens avec le milieu du travail sont nombreux, comme on peut le constater par le fait que la plupart des professeurs sont des consultants de l'informatique, que les étudiants sont encouragés à garder le contact avec le Collège après leur diplomation et à fournir une rétroaction sur leurs études, et surtout par la présence du *Continuing Education's Computer Science Industrial Committee*, créé précisément pour permettre à l'industrie d'exprimer ses besoins et ses suggestions au Collège concernant la formation des futurs techniciens en informatique.

La Commission est d'avis que ces liens constituent un point fort du programme. Elle en veut pour preuve le taux de placement des diplômés, qui atteint 87 p. 100 pour la troisième cohorte, dont les étudiants ont été choisis par le Collège, et des taux respectables⁴ pour les cohortes du Centre de main-d'oeuvre, lesquelles présentent des contraintes particulières souvent défavorables.

La cohérence du programme

Les objectifs des cours sont en lien avec ceux du programme, lesquels sont clairement compris des professeurs compte tenu de leur expérience du marché. Les plans de cours qui les expliquent aux étudiants pourraient cependant être plus étoffés. La Commission comprend que ceux-ci respectent la politique du Collège à ce sujet. Aussi croit-elle bon de *suggérer* au Collège de revoir sa directive sur les plans de cours dans le but de la moderniser et de maximiser l'usage pédagogique qu'on peut en faire.

4. Ces taux atteignent 36 % pour la cohorte n° 2 et 42 % pour la cohorte n° 4. Ces taux concernent strictement les situations d'emploi connues du Collège. Les taux réels peuvent être plus élevés.

La principale caractéristique de la séquence des cours réside dans le fait que ceux-ci sont tous donnés intensivement, l'un à la suite de l'autre. Cette formule confère une grande flexibilité au Collège pour aménager à sa guise et optimiser la séquence des cours. La Commission apprécie la façon dont le Collège surveille cet aspect de son enseignement et le dynamisme qu'il apporte à expérimenter dans le but de l'améliorer. La séquence qui en est résultée lui a paru particulièrement intéressante.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Sur la foi des plans de cours mis à sa disposition, la Commission est d'avis que l'expérience pédagogique des professeurs recrutés pour dispenser l'enseignement de ce programme laisse parfois à désirer et devrait être soutenue d'une façon ou d'une autre. Le choix de recruter parmi les praticiens n'est pas en cause, mais il implique qu'il faille surveiller de plus près leur compétence pédagogique. Il faut en quelque sorte *former le formateur*. La Commission invite donc le Collège à mieux encadrer ses nouveaux professeurs.

La Commission souligne que les étudiants de l'AEC ont accès aux mêmes services de conseil et de soutien que tous les autres étudiants du Collège. C'est là un des avantages que confère le choix d'offrir l'AEC à temps plein.

La disponibilité des professeurs est satisfaisante. Elle est également fort appréciée des étudiants.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

L'équipe de direction du programme est très dynamique et constitue un atout pour le Collège. Il faut en particulier signaler le travail de la coordonnatrice du programme. En ce qui concerne les professeurs, leur compétence disciplinaire est irréprochable. Leur compétence pédagogique, par contre, comme on l'a vu plus haut, pourrait sans doute être améliorée par une activité de formation qui leur transmettrait un minimum de savoir-faire en la matière, surtout dans le cas de ceux qui n'ont aucune expérience préalable de l'enseignement.

Les ressources matérielles et financières du programme sont fort adéquates.

L'efficacité du programme

Lorsqu'il le peut, le Collège se charge lui-même de la sélection des étudiants et il a développé à cette fin un test d'aptitude. Le taux de diplomation dans la durée prévue est alors plus élevé que pour les autres cohortes (93 % en comparaison de 75 %). La Commission souhaite que le Collège puisse prendre part à la sélection des étudiants dans toutes les cohortes; à tout le moins, elle invite le Collège à diffuser toute l'information nécessaire.

Les instruments d'évaluation que la Commission a examinés ne permettent pas d'évaluer correctement les objectifs généraux des cours. Cela tient sans doute aux lacunes déjà identifiées quant au contenu des plans de cours et quant à la préparation pédagogique des professeurs. Étant donné l'importance de cette question,

«la Commission recommande au Collège de prendre les moyens nécessaires pour améliorer la valeur des instruments d'évaluation de façon à ce qu'ils puissent témoigner sans ambiguïté de l'atteinte des objectifs des cours».

L'évaluation des stages devrait être formalisée et communiquée aux étudiants. Cet exercice de codification, qui permet de consigner par écrit les principaux éléments de la politique d'évaluation des stages (*Qui procède à l'évaluation? Selon quels critères et quelle pondération?*), permettrait, entre autres choses, de mieux informer les étudiants et leurs employeurs sur le stage à venir et, éventuellement, de mieux assurer l'équivalence entre les exigences des superviseurs.

Conclusion

Le programme d'AEC en *Micro-informatique* est un programme de qualité. Son équipe de direction est très dynamique, suit de près l'évolution des besoins et ajuste continuellement le programme. L'ordonnancement des cours est bien pensé et très intéressant. Enfin, les professeurs et les ressources sont adéquates.

Le programme pourrait cependant être amélioré sur le plan de la pédagogie par un meilleur support des professeurs et surtout par une politique d'évaluation des apprentissages plus rigoureuse et plus suivie particulièrement en ce qui concerne les plans de cours.

Conclusion générale

Au terme de son analyse, le constat le plus étonnant pour la Commission demeure la différence entre le programme du DEC et celui de l'AEC. Alors que le premier donne l'impression d'être éloigné des préoccupations du marché du travail et même de s'être laissé distancé par l'évolution rapide des besoins, le second est, quant à lui, tout particulièrement en prise directe sur les besoins de l'heure et à l'affût des moyens de les satisfaire. Il est pour le moins étonnant de voir subsister dans un même collège deux cultures aussi différentes portant sur le même objet. La Commission *suggère* donc au Collège de prendre tous les moyens nécessaires pour aménager des liens entre les deux programmes afin que l'un puisse bénéficier des forces de l'autre et vice versa.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Cégep a informé la Commission qu'il a déjà pris ou se propose de prendre un certain nombre de mesures pour donner suite à ses recommandations et suggestions.

En ce qui concerne la pertinence du programme, il précise que le programme de DEC préparera des diplômés pour le marché local des petites et moyennes entreprises et qu'il intensifiera les rapports du département d'Informatique avec le comité industriel d'informatique.

Il indique qu'il a déjà développé des mécanismes lui permettant de recueillir les commentaires des étudiants sur l'évolution du programme et que plusieurs de leurs suggestions ont déjà été adoptées.

Il se dit aussi en accord avec la plupart des autres suggestions et recommandations du rapport et s'efforcera de s'y conformer.

Ces mesures devraient permettre de bonifier les programmes. La Commission souhaite recevoir en temps opportun un rapport faisant état des réalisations du Collège au regard des recommandations qu'elle lui adresse.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président